



Rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2021

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la municipalité de La Martre pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 04 mars 2024.

Les états financiers nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 701,153 \$ et les charges (dépenses) de la Municipalité ont totalisés la somme de 591,415 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation et autres éléments de conciliation) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2021 un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de \$

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021

Le rapport financier montre:

un excédent pour l'exercice financier 2021	109,738 \$
un déficit accumulé non affecté incluant l'excédent de 2020	(136,555\$)
un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	(40'155\$)
des revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques	21 340 \$
un investissement net dans les éléments d'actif à long terme	2,078,281 \$
un endettement total net à long terme	44,298 \$
Réserves financières	20,012\$

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2021 ont été vérifiées par la firme MNP de Gaspé. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la loi, établi les états financiers consolidés de la municipalité de La Martre, selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public

Yves Sohier
Maire de La Martre